

# EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCÉDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

**Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.**

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

## 1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Elaboration de la carte communale de Laffrey

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	

## 2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Monsieur FAURE Philippe, maire de Laffrey
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Route Napoléon - RN85      contact@laffrey.fr      04 76 73 10 21 38220 LAFFREY
<b>NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.</b>	

### 3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
<input checked="" type="radio"/>	Non	<p><i>Si oui, indiquez la date d'approbation du document et précisez si une procédure de révision du SCoT est en cours</i></p> <p><i>Si non, indiquez si un projet de SCoT est en cours</i></p> <p>Le territoire n'est pas couvert par un SCoT. Aucun projet n'est en cours.</p>

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
<input checked="" type="radio"/>	Non	<p><i>Si oui, précisez sa date d'approbation et s'il a fait l'objet ou non d'une évaluation environnementale</i></p> <p><i>Si votre projet concerne une révision allégée ou une modification de ce document d'urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution)</i></p> <p>La commune de Laffrey ne possède aucun document d'urbanisme. Suite à l'annulation de son PLU, elle est régie par le Règlement National d'Urbanisme (RNU).</p>

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	Selon le dernier recensement (2010-2016), Laffrey comptait 437 habitants.
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	6,72 km <sup>2</sup>
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. <b>Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet</b>	<p><i>Indiquez les données en surface ou en pourcentage</i></p> <p>Projet de zonage : Zone constructible (ZC) : 20 ha Zone constructible à vocation d'activités (ZCa) : 0,88 ha Zone non constructible (ZnC) : 707,94 ha</p> <p>Cf. Plan de zonage de Laffrey en annexe</p>

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?	
<b>Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)</b>	
<p>Les objectifs de la carte communale sont définis sur la période 2019-2030. La création d'une quarantaine de logements est prévue dont 20 en réinvestissement et 20 en extension. Le réinvestissement représente une superficie de 2 ha et l'extension de 1,3 ha.</p>	

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?	
<b>Annexe à joindre : délibération engageant la procédure</b>	
<b>Par exemple :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• de manière générale (élaboration/révision) : perspectives de développement démographique, économique, touristique, d'équipements publics ou autre selon la nature de votre projet</li> <li>• de manière plus ciblée (élaboration/révision et procédure d'évolution ponctuelle) : ouverture et/ou fermeture à l'urbanisation de certains secteurs, réduction d'une zone agricole, d'une zone naturelle, d'un espace boisé classé ou autre, création d'une UTN, autre (précisez notamment l'objectif de la déclaration de projet ou de la modification) ?</li> </ul>	
<p>L'élaboration de la carte communale permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser son développement urbain (définir les zones constructibles et non-constructible, diversifier l'offre de logements, etc.)</li> <li>- Protéger le patrimoine naturel et agricole (en préservant les zones à forts enjeux environnementaux comme les zones humides, les ZNIEFF, etc.)</li> <li>- Redynamiser les activités économiques et touristique de la commune</li> <li>- Préserver la ressource en eau (meilleure gestion de l'approvisionnement en eau potable, etc.)</li> <li>- Améliorer les déplacements dans la commune</li> <li>- Permettre la réalisation du projet d'aménagement de la Prairie de la Rencontre</li> </ul>	

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?		
<input checked="" type="radio"/>	Non	<p><i>Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)</i></p>

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?		
		Non

### 3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	✓		Par exemple : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées. En l'absence de SCoT, le projet sera soumis à l'avis de la CDPENAF. Il fera également l'objet d'un avis de la CDNPS au titre de la Loi Montagne : discontinuité et rives naturelles des plans d'eau de moins de 1000 ha.
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		✗	Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ?

### 3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...

	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270">loi Montagne</a> ?	✓		La commune est soumise à la Loi Montagne : - Nécessité de définir l'urbanisation / la continuité et la discontinuité - Les rives naturelles des plans d'eau dont la superficie est inférieure à 1000 ha sont protégées sur une distance de 300 m à compter de la rive
Les dispositions de la <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection%20du%20zonage%20«%20Loi%20Littoral%20»">loi Littoral</a> concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ?		✗	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux ( <a href="http://www.gesteau.eaufrance.fr/">SDAGE</a> ) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux ( <a href="http://www.gesteau.eaufrance.fr/">SAGE</a> ) ?	✓		Le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 Le SAGE du Drac et de la Romanche
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	✓		La commune de laffrey appartient au Communauté de communes de la Matheysine

### 3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

**Annexe(s) à joindre :** Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

--

## 4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
<p>À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune de centralité urbaine</li> <li>• Commune péri-urbaine de première couronne</li> <li>• Commune péri-urbaine éloignée</li> <li>• Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain</li> <li>• Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural</li> <li>• <b>Commune rurale</b></li> <li>• Autre : .... (précisez)</li> </ul>
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
<p>Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ?</p> <p><a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a></p>	<p>Sur la période 2010-2015 : La commune affiche une croissance démographique significative et pérenne (2,3% de croissance annuelle/an contre 0% pour la CC et 0,7% pour l'Isère), soutenue par un solde migratoire positif (2,1%).</p>
<p>Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ?</p> <p>Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?</p>	<p><i>Préciser ici (ou en annexe) comment les perspectives démographiques se traduisent en besoin de logements sur votre commune</i></p> <p>La création d'environ 40 logements est prévue : - 20 logements en réinvestissement (dents creuses) dont 2 hectares ont été identifiés, - 2 logements en division sur deux secteurs potentiels, - et environ 20 logements en extension sur 1,3 hectares. Mais une contrainte de réseau limitera sans doute la capacité de développement.</p>
<p>Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ?</p> <p><a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a></p>	<p>En 2015 : on compte 16 logements vacants soit 6,8% (- 8 logements en 5 ans, sur la période 2010-2015)</p>
<p>Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.</p>	<p><i>Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché</i></p> <p>Il y a 5% de rétention foncière estimée sur la commune de Laffrey</p>
<p>Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?</p>	<p>Elle représente 1,3 hectares.</p>
<p>Quelle sera la surface moyenne par logement ?</p>	<p>La surface moyenne par logement est de 650 m<sup>2</sup></p>
<p>Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre</p>	
<p><i>Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension</li> <li>2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs</li> <li>3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant</li> <li>4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation</li> <li>5. les objectifs de densité</li> <li>6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN</li> </ol> <p>Les densités des dernières opérations sont de l'ordre de 8 à 12 logements par hectare. L'objectif est d'atteindre une densité à 15 lgt/ha. Pour cela, environ 3 ha de foncier est à mobiliser au maximum en densification et extension.</p> <p>La carte communale a fait le choix d'une répartition favorisant la densification (2ha) et d'une surface en extension plus limitée (1,3 ha).</p>	

4.1 Présentation de votre projet	
<b>4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :</b>	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	La commune n'est pas couverte par un SCoT.
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	<i>Précisez les dimensions du projet (surfaces concernées, ...)</i> Il s'agit d'une zone déjà urbanisée et d'une nouvelle zone correspondant au projet de Prairie de la Rencontre.
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>• quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>	La surface globale de la zone constructible à vocation d'activités représente 0,88 ha dont : 0,6560 ha de ZCa existante et 0,2231 ha de ZCa nouvelle (espace dédié au projet de la prairie de la rencontre)
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> <li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>• quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>	
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	Aucun phasage n'est prévu
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	
Le projet de Prairie de la Rencontre qui accueillera un équipement collectif, fait l'objet d'une étude spécifique et étroite, en collaboration avec l'ABF et l'inspecteur des sites. Le zonage ZCa a été préféré pour identifier le projet de la Prairie de la Rencontre mais au regard de sa vocation (équipement public), il pouvait être autorisé en ZnC.	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?	✓		<i>Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC...).</i>  <i>Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic agricole, joignez-le en annexe</i>  Le secteur en extension constitue une zone de pâture de maîtrise foncière communale
Des espaces boisés ?		✗	<i>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)</i>
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		✗	<i>Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)</i>
Complétez si nécessaire			
L'activité agricole reste peu présente sur le territoire (aucun exploitant ayant leur siège n'a été repertorié). En parallèle de l'élaboration de la carte communale, la commune s'est engagée sur une étude de reconquête des friches agricoles pour permettre l'installation de nouveaux exploitants.			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone <a href="#">Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC)</a> à proximité ? <a href="http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		X	<i>Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi. Si vous avez déjà réalisé une évaluation d'incidences Natura 2000, joignez-la en annexe.</i>  Laffrey est proche de 3 zones Natura 2000 : - Tourbières du Luitel et leur bassin versant (10 km) Laffrey étant situé en aval de la tourbière, elle n'est pas impactée - Landes, tourbières et habitats rocheux du massif du Taillefer (9 km) - Forêt, landes et prairies de fauche des versants du coté d'Ornon (16 km)
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?	✓		Il s'agit du Marais de la Pivodière (environ 15 ha).
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? <a href="http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>	✓		Il y a 4 ZNIEFF sur le territoire communal : - Massif du Grand Serre et du Tabor de la Matheysine (8032ha) – Type 2 - Lacs et zones humides du plateau Matheysine (2475ha) – Type 2 - Lac de Laffrey (147ha) – Type 1 - Prairies de fauche du Pey (76ha) – Type 1 Une ZNIEFF chevauche une zone mais elle est déjà bâtie. Il s'agit de ne pas étendre le périmètre de celle-ci.
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? <a href="http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>	✓		Il y a 1 APPB est présent : Le Marais de la Pivodière (12,1ha) Ce secteur est relativement éloigné du village et des possibilités de développement.
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?	X		7 zones humides ont été répertoriées :  - Lac Mort (28,57 ha)                      - La Baume (2,64 ha) - Marais des Allards (13,37 ha)       - Marais de la Pivodière (7,67 ha) - Le Luitet (1,28 ha)                    - Grand lac de Laffrey (20,24 ha) - Le Pey (3,69 ha)
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? <a href="https://www.eaurmc.fr/">https://www.eaurmc.fr/</a> <a href="https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html">https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</a> <a href="http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html">http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</a>		X	
<b>Complétez si nécessaire</b>			
Le territoire est concerné par des périmètres informatifs et réglementaires mais l'urbanisation s'installe en dehors de ces périmètres. Seule la ZNIEFF est concernée par des secteurs déjà bâtis qui sont soit maintenu en zone Urbaine (hameau des Allards) ou déclassé car en discontinuité (extrémité du hameau du Pey).			

4.4 Continuités écologiques			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui	Non	Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ?
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? <a href="http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>			<i>Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles</i> Le SRCE répertorie : - Les différents obstacles/points de conflits, - Les espaces perméables aquatiques, terrestres et agricoles, - Les espaces artificiels, - Les corridors à préserver et à remettre en bon état, - et les réservoirs de biodiversité

Les espaces boisés de la commune constituent les principaux corridors de biodiversité.

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? <a href="http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_pay_sage_r82.map">http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_pay_sage_r82.map</a>	✓		1 site classé : La Prairie de la Rencontre constitue l'unique site classé de la commune Arrêté du 14 Février 1931 - Type d'intérêt : historique Le site de la prairie concentre plusieurs enjeux : historique et paysager (enbordure du lac et face aux montagnes)
Site inscrit ou projet de site inscrit ? <a href="http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_pay_sage_r82.map">http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_pay_sage_r82.map</a>	✓		2 sites inscrits : - La portion de la RN85 - 24 janvier 1944. Type d'intérêt : architectural - Grand lac de Laffrey - 17 juin 1943 - Type d'intérêt : Naturel
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		✗	
Éléments majeurs du patrimoine ? <a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</a>		✗	<i>Exemple : monuments historiques et leurs périmètres de protection, sites archéologiques, patrimoine mondial</i>
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		✗	
Complétez si nécessaire			
Le projet de la Prairie de la Rencontre sera situé à proximité du site classé. Il a pour cela été travaillé directement avec l'ABF et l'inspection des sites. Le site inscrit concerne une large partie Ouest de la commune et notamment des parties déjà urbanisées ainsi que le projet d'extension. Les futures constructions seront soumises à la réglementation en place.			

4.6 Ressource en eau			
<b>Captages</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	✓		Il y a 3 points de captages qui alimentent le bourg et les hameaux Un enjeu repose sur l'alimentation en eau potable (pression). Sur les 3 périmètres, le plus proche de l'urbanisation est celui formé par le Lac qui constitue une source d'alimentation. Le projet le plus proche est celui de la prairie élaboré conjointement avec l'ensemble des services de l'état compétents en la matière.
Autres captages prioritaires ?		✗	
<b>Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales</b>			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	✓		Les ressources en eau sont suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins futurs. A noter des difficultés d'approvisionnement (pression) sur certains secteurs.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? <a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/">http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</a>	✓		Le réseau d'assainissement de la commune est satisfaisant (présence d'ANC).
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?		✗	
Complétez si nécessaire			
La commune a engagé une réflexion pour répondre aux enjeux posés par l'AEP. Des réflexions sur de possibles interconnexion ou maillage du réseau sont étudiées.			

4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? <a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php</a>		X	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? <a href="http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=">http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=</a>		X	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	✓		<i>Exemple : inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts, industriels, technologiques, miniers, cavité...</i> Laffrey est exposée à plusieurs types d'aléas : - Inondation (ruissellement ou immersion en fond de vallée) - Sismique (zone 3 d'aléa)
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	- Eboulement - Risques industriels (périmètre SEVESO d'Arkéma à Jarrie, t ransports de matières dangereuses)
Nuisances ?	✓		<i>Exemple :sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i> Des nuisances sonores plutôt faibles : - La RN 85 représente la principale source de bruit (classée catégorie 2 dans le centre du bourg et en catégorie 3 en périphérie).
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	
Complétez si nécessaire			
L'environnement montagnard de laffrey expose ses habitants et lieux à certains aléas. Ils doivent être pris en compte lors du développement de la commune. La RN85 constitue une source de nuisance et d'insécurité pour la commune (TMD). A noter la volonté communale de proposer un cheminement piétonnier en arrière du bâti Est de la RN85 afin de proposer une alternative au trottoir peu sécurisé le long de la RN85.			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire		X	<i>Si oui, précisez : gare, réseau de transport en commun, etc...</i> Pas de transport collectif ni de gare sur la commune de Laffrey.
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie		X	Absence de donnée relative à l'air et à l'énergie sur la commune

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
(SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		X	Absence de donnée Les énergies renouvelables ne sont pas exploitées sur le territoire communal.
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

## 5. Annexes (rappel)

**Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :**

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input type="checkbox"/>

## 6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date :	NOM	PRENOM
Lieu :	SIGNATURE	

## ANNEXE 1

## Contacts

<b>Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier</b> <b>Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.</b>	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Guillaume TEMPELAERE
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	06 30 28 71 79 gtempelaere@verdi-ingenierie.fr  Verdi Ingénierie Rhône-Alpes Chemin des Vignes 01500 Château-Gaillard